

PLAN D'ACTION CLIMAT ENERGIE
L'engagement d'Eau de Paris



*Derrière cette fontaine,
il y a un engagement
pour le climat*

Eau de Paris - Service communication - Crédits photos : Sordeliter / Business / Daport - octobre 2015
*Catégorie Distribution d'eau - Etude Performance Opérations - Média Conseil - mai à juillet 2015 - Prix d'Affaires sur www.esaia.fr

Chaque jour, **Eau de Paris** distribue une **EAU de QUALITE** aux robinets et aux fontaines des Parisiens. Engagée pour la **PROTECTION DE CETTE RESSOURCE** vitale et fragile, nous, **ENTREPRISE PUBLIQUE** agissons quotidiennement pour le **CLIMAT** et innovons pour une **VILLE DURABLE**.



Sommaire

Introduction..... 03

Le plan d'action Climat Energie d'Eau de Paris : nos objectifs 04

Le plan d'action Climat Energie d'Eau de Paris : nos engagements. 05

PROCEDE INDUSTRIEL : réduire l'impact climatique et énergétique du captage, du transport, du traitement, du stockage et de la distribution de l'eau05

Eau et énergie : utiliser les atouts du patrimoine de l'eau pour produire de l'énergie renouvelable.....07

L'eau non potable au service de l'adaptation au changement climatique09

La protection de la ressource : une démarche de long terme 11

Mobilisation : infléchir les comportements des usagers et de ses salariés 13

Bâtiments, déplacements, et consommation responsable : une démarche commune à poursuivre.....14

Annexes 16

Carte d'identité d'Eau de Paris 17

Charte Paris Action Climat..... 18

Introduction

Dans la continuité de la Charte Paris Action Climat signée en octobre 2014, de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de la stratégie d'adaptation de Paris vers une ville plus résiliente, adoptée au Conseil de Paris en septembre 2015, Eau de Paris, en tant qu'acteur industriel majeur du territoire parisien, lance son plan d'action climat énergie 2015-2020. L'entreprise publique inscrit ainsi ses engagements dans la perspective des métropoles durables où gestion de l'eau et concentration urbaine sont intimement liées et nécessitent une vision d'ensemble et de long terme. Elle s'engage pour la réduction de son empreinte énergétique et climatique sur l'ensemble de son périmètre industriel en se fixant 4 objectifs à atteindre d'ici à 2020 pour l'efficacité énergétique et la sobriété carbone.

Eau de Paris est un acteur de l'eau performant sur les enjeux de protection du climat et de la consommation énergétique : selon une étude de l'ASTEE¹, l'eau distribuée par Eau de Paris génère 91g équivalent CO₂ de gaz à effet de serre (GES) par m³ distribué là où la moyenne nationale des opérateurs de l'eau se situe à 132g équivalent CO₂/m³. Cette efficacité s'appuie sur un patrimoine industriel énergétiquement performant et sobre en carbone hérité du 19^e siècle, que l'entreprise a choisi de maintenir et d'optimiser. Dans cette logique de performance, le Conseil d'administration d'Eau de Paris a adopté en février 2015 un Programme pluriannuel d'investissement qui représente 450M€ pour 2015-2020. Ce programme témoigne du niveau d'engagement et de la volonté de l'entreprise publique d'assurer un service de l'eau innovant dans un contexte d'adaptation au changement climatique, tout en garantissant un prix de l'eau transparent et maîtrisé.

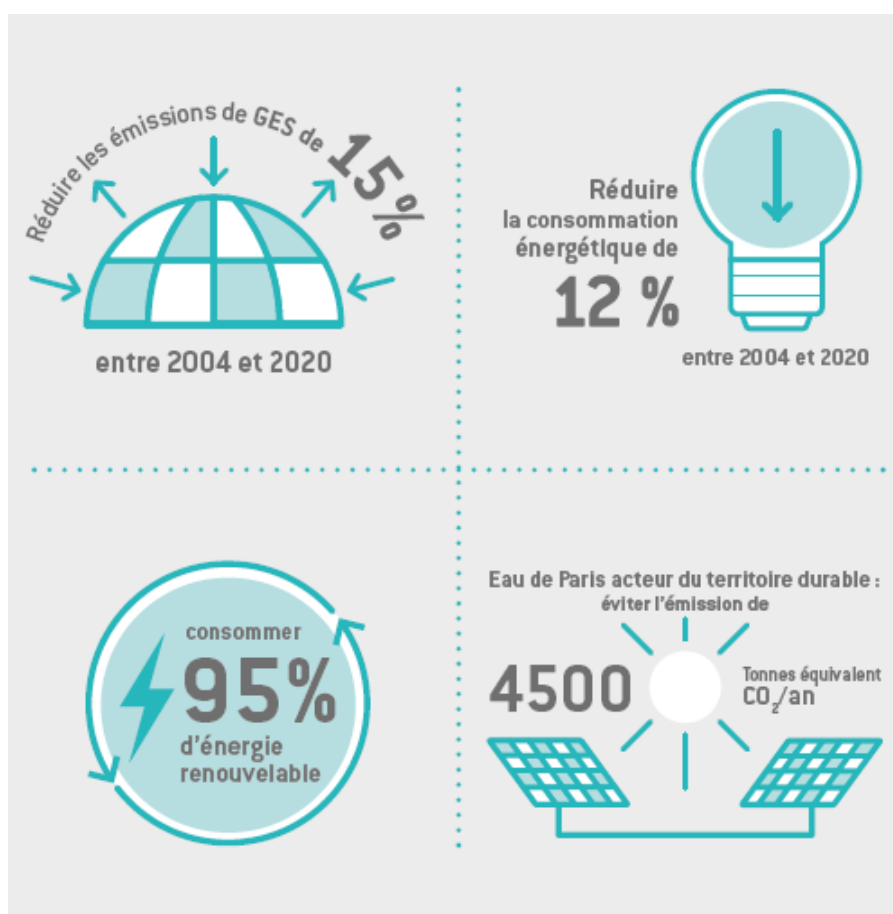
« L'engagement d'Eau de Paris est à l'unisson de l'engagement climatique de la ville de Paris, à quelques jours de la COP21. Nous défendons une vision stratégique et de long terme, à la fois pour une gestion durable des ressources en eau et pour répondre aux défis de la ville de demain » souligne Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris en charge des questions relatives à l'Environnement, au Développement durable, à l'Eau, à la Politique des canaux et au « Plan Climat Énergie Territorial » et Présidente d'Eau de Paris.

¹ Guide secteur de l'eau et de l'assainissement, ASTEE- ADEME – Mai 2013.

Le plan d'action Climat Energie d'Eau de Paris : nos objectifs à 2020

En adoptant son Plan d'action Climat Energie pour les 5 prochaines années, Eau de Paris s'engage résolument pour la réduction de son empreinte énergétique et carbone sur l'ensemble de ses activités et de son périmètre industriel : captage, transport, traitement, stockage et distribution, à travers un programme d'actions qui se décline en 4 objectifs majeurs².

- Objectif n°1 : réduire les émissions de GES d'Eau de Paris de 15%
- Objectif n°2 : réduire la consommation énergétique de 12%
- Objectif n°3 : consommer 95% d'énergie d'origine renouvelable
- objectif n°4 : contribuer à la réduction des émissions de GES du territoire à hauteur de 4500 Teq CO₂ évités par an, par la production d'énergie renouvelable



Le plan d'action d'Eau de Paris visant à atteindre ces 4 objectifs se traduit par des engagements sur l'ensemble des champs d'activité de l'entreprise publique.

² L'année de référence est celle du premier plan climat pour la France et pour Paris, soit 2004.

Le plan d'action Climat Energie d'Eau de Paris : nos engagements

1. PROCEDE INDUSTRIEL : réduire l'impact climatique et énergétique du captage, du transport, du traitement, du stockage et de la distribution de l'eau



Les procédés industriels de captage, transport, traitement, stockage et distribution de l'eau potable et de l'eau non potable constituent le cœur de métier d'Eau de Paris. Ce sont aussi les gisements les plus importants de solutions pour la réduction des émissions de GES et la maîtrise de la facture énergétique. Il s'agit à la fois de travailler sur les postes les plus consommateurs d'énergie et les activités générant le plus d'émissions de GES, tout en améliorant la gestion de la donnée de consommation énergétique afin de mesurer l'efficacité des actions engagées.

Les émissions de gaz à effet de serre d'Eau de Paris correspondent à l'empreinte carbone annuelle de 2 500 Français.

Optimiser le pompage

Eau de Paris a réalisé en 2015 un **audit énergétique** de l'ensemble de ses sites industriels pour dégager les pistes de **rationalisation de ses consommations d'énergie**. Un important effort d'investissement est prévu au plan pluriannuel d'investissement pour la conversion de son outil industriel vers des **technologies à haut rendement énergétique**. Le recours systématique aux certificats d'économie d'énergie (CEE) permettra d'identifier des équipements pouvant être optimisés lors de leur renouvellement par des technologies nouvelles plus économes en énergie. En pratique, des **variateurs de vitesse** ont déjà été installés sur la moitié des **pompes** car elles représentent plus de 70% de la consommation énergétique globale d'Eau de Paris. La puissance des pompes est ainsi adaptée au débit de l'eau.



Pompes d'eau pressurisée, Usine de Joinville ©EaudeParis

Sélectionner des produits de traitement moins émetteurs en GES.

Une baisse de 8% des émissions de GES a déjà été obtenue entre 2004 et 2014 : 7% par la baisse de la consommation d'énergie et 1% par la baisse de la consommation de réactifs. Pour atteindre la cible de -15 % d'ici 2020, Eau de Paris prévoit d'agir sur ses filières de production de l'eau, en particulier sur la sélection des produits de traitement.



Bassins de filtration, usine d'Orly @InnerFrance

30% des émissions de GES d'Eau de Paris sont dues aux réactifs indispensables au traitement de l'eau potable dont 23% pour le seul charbon actif en grain et en poudre.

100% d'électricité verte.

L'électricité représente 95% de la consommation énergétique d'Eau de Paris. D'ici 2020 l'entreprise a pour ambition de se fournir à **100% en électricité verte via le mécanisme des garanties d'origine**. Dès le 1^{er} janvier 2016, 95% de l'énergie consommée par Eau de Paris sera donc d'origine renouvelable.

2. EAU ET ENERGIE : utiliser les atouts du patrimoine de l'eau pour produire de l'énergie renouvelable



Le patrimoine d'Eau de Paris permet de produire de l'énergie renouvelable : production d'hydroélectricité grâce aux chutes d'eau, équipement des toitures et façades des bâtiments en panneaux photovoltaïques, utilisation des calories de l'eau. Cette production d'énergie renouvelable électrique et thermique est vendue. Eau de Paris fait ainsi bénéficier à la Métropole de son patrimoine localisée en milieu urbain et donc au plus proche des besoins en énergie.

Produire 17 500 MWh d'énergie renouvelable par an grâce au puits de géothermie à l'Albien de l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

Un nouveau puits foré dans la nappe de l'Albien³ couplé à un doublet géothermique va être mis en service en 2016 au sein de la ZAC Clichy-Batignolles (Paris, 17^e). Cette installation **produira localement 83% des besoins en chaleur** (chauffage et eau chaude sanitaire) des 6 500 habitants et 260 000 m² de bureaux de l'éco-quartier. Elle évitera l'émission de plus de 4 000 tonnes de CO₂ par an soit 15 % des émissions annuelles de GES d'Eau de Paris, l'équivalent de 4 000 aller-retour Paris New-York par an. Un 7^e puits à l'Albien est en projet dans la ZAC Bercy-Charenton qui pourrait également être couplé à un doublet géothermique pour alimenter en chaleur la future ZAC.



Chantier de géothermie de la ZAC Clichy-Batignolles ©EaudeParis

³ L'Albien est une nappe phréatique géothermique utilisée à Paris uniquement en eau de secours en raison de son caractère stratégique.

Installer 11 800 m² de panneaux photovoltaïques supplémentaires sur les sites d'Eau de Paris, en complément des 4 115 m² déjà installés.

Eau de Paris produit aujourd'hui 1 176 MWh électriques/an grâce au photovoltaïque et à l'hydraulique, soit 1% de sa consommation annuelle ou encore la consommation électrique annuelle d'environ 160 Français. Les installations photovoltaïques actuelles de l'entreprise représentent une superficie totale de 4 115 m² pour une puissance de 566 kilowatts « crête » et 460 MWh pour 12 centrales installées sur 11 sites (environ 40 Teq CO₂ évitées par an). La pose de **11 800 m² de panneaux photovoltaïques** sur le réservoir de l'Haÿ-les-Roses engendrera une production annuelle d'électricité de 1 482 MWh qu'Eau de Paris pourra revendre. Ce projet, soumis à la Commission de Régulation de l'Energie, autofinancé sur 20 ans, permettra une économie annuelle estimée à 60 TeqCO₂.



Panneaux photovoltaïques à l'usine d'Orly ©EaudeParis

3. L'eau non potable au service de l'adaptation au changement climatique



L'entreprise publique inscrit ses actions dans une vision de long terme. Disposant d'un double réseau d'eau, hérité de la fin du 19^{ème} siècle, elle favorise l'utilisation d'une eau adaptée aux usages : de l'eau potable pour les besoins des Parisiens, de l'eau non potable pour les usages urbains. Aujourd'hui, Eau de Paris engage une nouvelle étape, qui vise notamment la diversification des usages de l'eau non potable, dans une approche métropolitaine.

L'eau non potable, écologique, économique.

Le réseau d'eau non potable permet de disposer d'une eau écologique, sans traitement chimique, de faible coût énergétique, parfaitement adaptée à l'arrosage des parcs et jardins, au nettoyage des rues et à l'entretien des égouts... L'eau non potable représente un tiers des volumes d'eau produits journalièrement pour les besoins parisiens. Convaincu que le réseau d'eau non potable est l'une des réponses au défi écologique, le Conseil de Paris a adopté en septembre 2015 un **nouveau schéma directeur** pour la rénovation et le développement du réseau d'eau non potable.



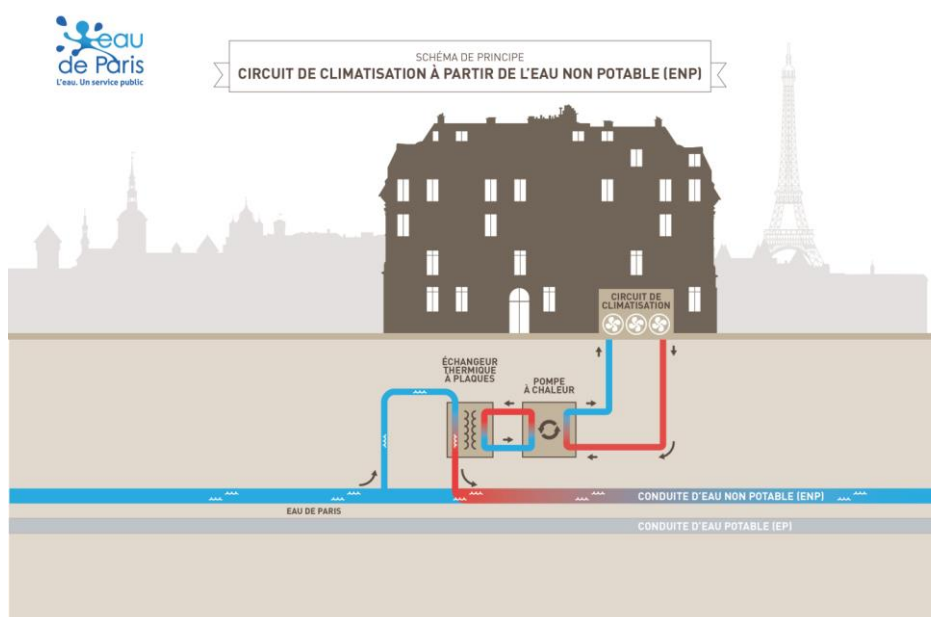
Usine d'eau non potable d'Austerlitz ©EauDeParis

Développer l'offre de climatisation durable grâce à l'eau non potable.

Des expérimentations pour la climatisation de bâtiments apportent la preuve supplémentaire des potentialités écologiques et énergétiques de ce réseau. Eau de Paris associe son savoir-faire et son ingénierie afin d'utiliser le réseau d'eau non potable comme **vecteur d'énergie alternative** pour les systèmes de chauffage et de **climatisation** de bâtiments. Cette

infrastructure souterraine, située dans des galeries visitables à 90%, couvre presque la totalité du territoire parisien et constitue une réelle opportunité. L'eau est un fluide naturellement caloporteur, capable de transporter les calories ou les frigories d'un point à un autre. Après son utilisation pour « refroidir », elle est réinjectée dans le réseau d'eau non potable, pour être utilisée pour l'entretien de la ville lui donnant ainsi une 2^{ème} vie.

Ce projet dispose de **trois avantages** : **énergétique** (une consommation électrique réduite), **écologique** (aucun gaspillage car une fois restituée au réseau, l'eau non potable est réutilisée pour divers usages : nettoyage, arrosage...) et **économique** (l'eau non potable est une ressource économique car elle ne subit qu'un traitement léger).



Offrir un accès élargi à l'eau non potable

Parce que cette ressource constitue une opportunité, Eau de Paris étudie la possibilité de proposer aux acteurs économiques ou institutionnels de l'utiliser pour l'entretien des espaces privés (gestionnaires de parcs de véhicules, d'espaces verts et de parkings...). Des contacts sont engagés avec les communes limitrophes, afin de mutualiser les bienfaits de ce réseau voisin, écologique et économique.



Nettoyage d'une rue à l'eau non potable par aspersion ©EtienneMassida

4. PROTECTION DE LA RESSOURCE : une démarche de long terme



L'eau, à l'état naturel est une ressource fragile, soumise aux aléas climatiques et aux impacts des activités humaines. La protéger pour garantir sa qualité et préserver sa quantité, sur le long terme, constitue l'un des enjeux majeurs d'Eau de Paris.

Une organisation industrielle qui préserve la ressource en eau en qualité et en quantité au quotidien.

Eau de Paris dispose d'un **plan directeur de production** qui vise à produire la juste quantité d'eau en fonction des besoins des usagers, de la disponibilité de la ressource en eau, de celle des réservoirs et des réseaux d'eau. Ce plan s'adapte à la disponibilité de la ressource en eau selon les conditions climatiques et intègre l'objectif de réduction de l'impact environnemental du processus de production (privilégier les vecteurs de production les plus économes en énergie, limiter les émissions de CO₂, réduire l'impact sur les cours d'eau en particulier en cas de sécheresse...). En 30 ans, Eau de Paris a réduit de 30% ses prélèvements dans le milieu naturel et Paris a connu une baisse régulière et continue des volumes consommés de 25%

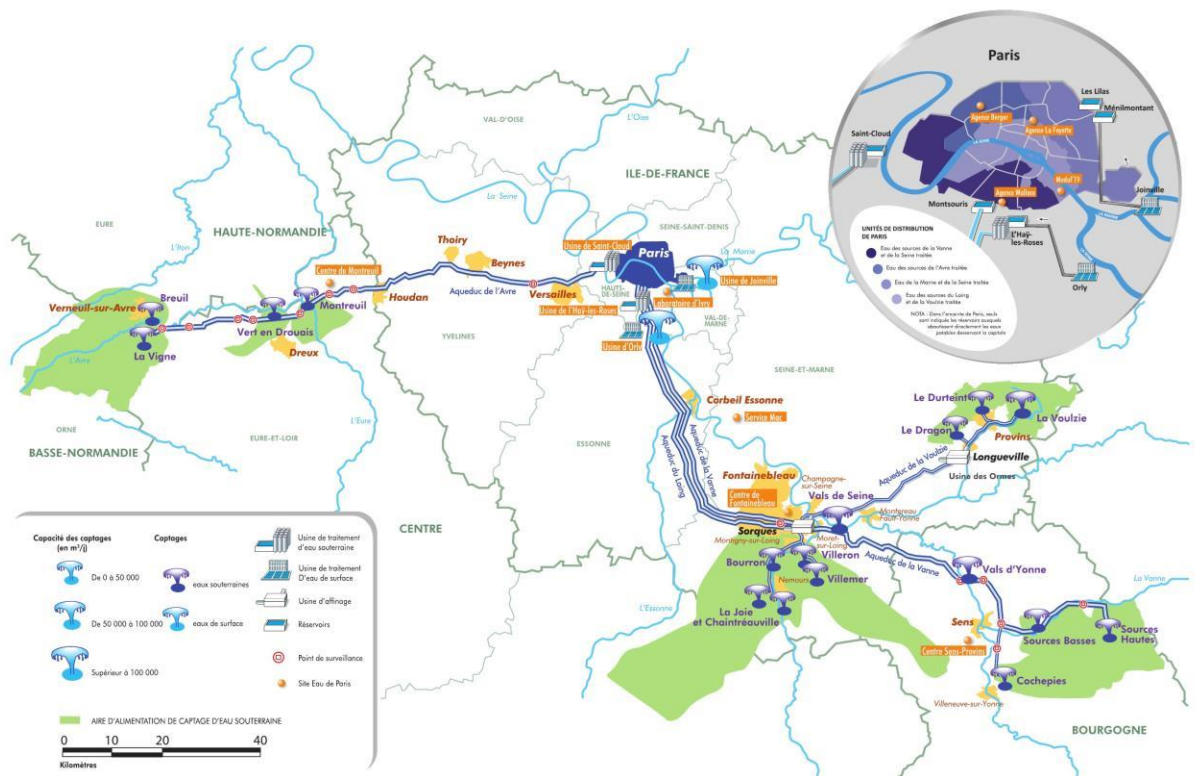


Schéma d'alimentation d'Eau de Paris.
Eau de Paris est répartie sur 5 régions, 10 départements.
Les aires d'alimentation des captages représentent 240 000 hectares.

Une équipe dédiée

Pour mener à bien sa politique de protection des ressources en eau, Eau de Paris s'est dotée en **interne des expertises en agronomie, hydrogéologie, et animation territoriale**. L'équipe ainsi constituée travaille en partenariat avec des instituts comme le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea), l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) dans le cadre de programmes de recherche, mais également des acteurs de territoires comme le Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne (SEDARB), la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB) ou des chambres d'agriculture, dans le cadre des actions qu'elle conduit en faveur du développement d'une **agriculture mieux intégrée à son environnement**. Des actions communes sont menées avec les collectivités à l'échelle des bassins d'alimentation comme dans la région de Dreux.



**137 agriculteurs engagés
avec eau de Paris dans une
agriculture mieux intégrée à
son environnement.**

Construire une vision de long terme

Pour renforcer ses engagements, Eau de Paris développe des **programmes d'amélioration des connaissances**, de recherche et d'innovation adaptés aux enjeux de protection des ressources. Elle travaille à l'échelle des territoires pour **développer avec les acteurs locaux des démarches de protection efficaces**, autour de systèmes agricoles durables. Ces actions permettent de placer la gestion de l'eau au cœur du développement local et de l'aménagement du territoire. Elles permettent **d'expérimenter de nouvelles approches** et d'en mesurer les effets. Dans ce cadre, le bassin de la Vanne est devenu en 2013 site pilote national Bio pour l'alimentation en eau, avec 9% de la surface agricole convertie en bio aujourd'hui.

5. MOBILISATION : infléchir les comportements des usagers et de ses salariés



Pour parvenir à une réduction de l'impact climatique et énergétique de l'activité d'Eau de Paris, la mobilisation des salariés et des usagers du service public de l'eau est essentielle. Leur implication permet de contribuer directement à la réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques par l'évolution de leurs pratiques. La sensibilisation de l'ensemble des acteurs est également essentielle pour lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique.

Accompagner les usagers de l'eau dans la maîtrise de leur consommation.

Eau de Paris renforce ses actions d'incitation à la réduction de la consommation par un accompagnement des familles dans l'évolution de leurs pratiques. Depuis 2012, Eau de Paris a conclu des partenariats avec Paris Habitat, Elogie et la RIVP permettant la pose de plus de **20 000 kits économiseurs d'eau et la sensibilisation des familles** impliquées. Ces actions ont un impact direct sur la facture d'eau et d'électricité car 2/3 de l'eau consommée à domicile est chauffée.

82% des Parisiens sont des consommateurs réguliers d'eau du robinet comme eau de boisson.

Promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson.

L'entreprise valorise la consommation d'eau du robinet, de très bonne qualité, qui permet de **réduire de 7kg/foyer/an les déchets d'emballage**. Elle mettra à disposition de nouvelles fontaines dans l'espace public. Les actions de sensibilisation à la consommation responsable sont poursuivies et incitent à la réduction de la consommation d'eau en bouteille et font la promotion de l'eau du robinet.

Et impliquer les collaborateurs dans l'ensemble du Plan Climat Énergie.

Les salariés d'Eau de Paris sont à la fois usagers et ambassadeurs. Il s'agit à la fois de travailler sur les modes de transport, en favorisant les transports collectifs, ou en limitant les déplacements professionnels, notamment par le recours aux audio et vidéo conférences. C'est aussi des pratiques moins énergivores au quotidien, par l'adoption de gestes économes en eau et en énergie.

6. BATIMENTS, DEPLACEMENTS ET CONSOMMATION RESPONSABLE : une démarche commune à poursuivre



Tous les acteurs engagés pour le climat agissent en premier lieu sur la gestion énergétique des bâtiments, les conditions de déplacement de leurs salariés et les pratiques de consommation. C'est une première marche, qu'Eau de Paris a franchi ces dernières années, et qu'elle entend consolider en complément d'engagements qu'elle a voulu plus ambitieux.

Bâtiments : la végétalisation comme facteur d'isolation thermique et de rafraîchissement de la ville.

Après un audit énergétique de l'ensemble de ses bureaux, Eau de Paris engage la **rationalisation de ses consommations d'énergie** et propose de nouvelles pistes notamment la végétalisation des murs et toits de ses équipements dans le respect de la pérennité des ouvrages, dans le but de participer à rafraîchir l'environnement. Ce projet s'articule avec la poursuite des actions de protection de la biodiversité à long terme par la préservation et la restauration de corridors écologiques. Le but est d'une part de permettre aux espèces de se déplacer pour s'adapter à la modification des températures (trame verte et bleue au fil de l'eau) et d'autre part de créer des corridors de rafraîchissement participant à lutter contre les îlots de chaleur urbains. La végétalisation de sols urbains (parties de chaussées, etc.) permettrait une diminution nocturne de l'îlot de chaleur urbain de 0,5 à 1 °C durant une canicule, à condition que la végétation soit arrosée⁴.

Cette mise à disposition du foncier, permettant de donner un deuxième usage au patrimoine du service public de l'eau, s'inscrit dans la continuité des expérimentations mises en place sur le toit de la nef de l'ancienne usine des eaux d'Ivry-Sur-Seine sur lequel des projets de végétalisation innovante se sont installés en 2015 sur 1 800 m².

Eau de Paris contribue au **développement d'une ville ingénieuse** en matière d'écologie urbaine et de transition énergétique. Par la mise à disposition d'une partie des sites qu'elle exploite l'entreprise publique Eau de Paris a choisi de contribuer aux objectifs de **développement d'agriculture urbaine et du renforcement de la place de la nature en ville** participant ainsi à la **promotion des circuits courts** et de la **biodiversité**.

15 hectares de réservoirs d'eau sont déjà végétalisés à Paris.

⁴ Source : scénario élaboré par EPICEA (Étude pluridisciplinaire des impacts du changement climatique à l'échelle de l'agglomération parisienne).

Déplacements : un parc de véhicules et des pratiques plus économes.

Les déplacements domicile-travail des salariés et l'utilisation de la flotte de véhicules professionnels représentent une part assez faible de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. Pour autant, ils constituent un gisement d'économies d'énergie et d'émissions, qu'Eau de Paris a choisi d'exploiter pour s'inscrire dans l'enjeu de territoire que représentent la réduction des nuisances liées aux transports et l'amélioration de la qualité de l'air.

Remplacer 50% de la flotte automobile citadine et petits utilitaires par des véhicules électriques dès 2016.

Depuis 2013, Eau de Paris a installé une plateforme d'auto-partage de véhicules électriques avec la ville de Paris qui permet l'utilisation de **véhicules électriques** par les 400 agents du siège. Eau de Paris a souscrit un abonnement Autolib' pour les déplacements professionnels. Pour réduire l'incidence environnementale des transports, Eau de Paris prévoit d'optimiser son parc et de remplacer ses véhicules thermiques par des véhicules électriques en 2016 soit **149 véhicules électriques**.

Diminuer le nombre de véhicules de 20% d'ici 2018.

Les déplacements domicile-travail des agents d'Eau de Paris représentent aujourd'hui 5% des émissions de GES d'Eau de Paris. En 2013, grâce aux actions engagées, la consommation de carburant a diminué de 9% et les émissions de CO₂ liées aux transports de 6% par rapport à 2012.

Acheter responsable.

Par ses modes de consommation, l'entreprise peut agir pour un développement plus durable et en particulier réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie liées au cycle de vie des produits qu'elle consomme. En mettant son activité et son patrimoine au service de l'intérêt général, elle entend également contribuer à une consommation plus responsable sur le territoire qui l'entoure. C'est notamment :

- Intégrer la protection de la biodiversité et les enjeux énergétiques dès la conception des projets.
- Généraliser les critères environnementaux dans les marchés publics.
- Dématérialiser les factures des clients et des fournisseurs.
- Encadrer les travaux par une charte éco-chantier.



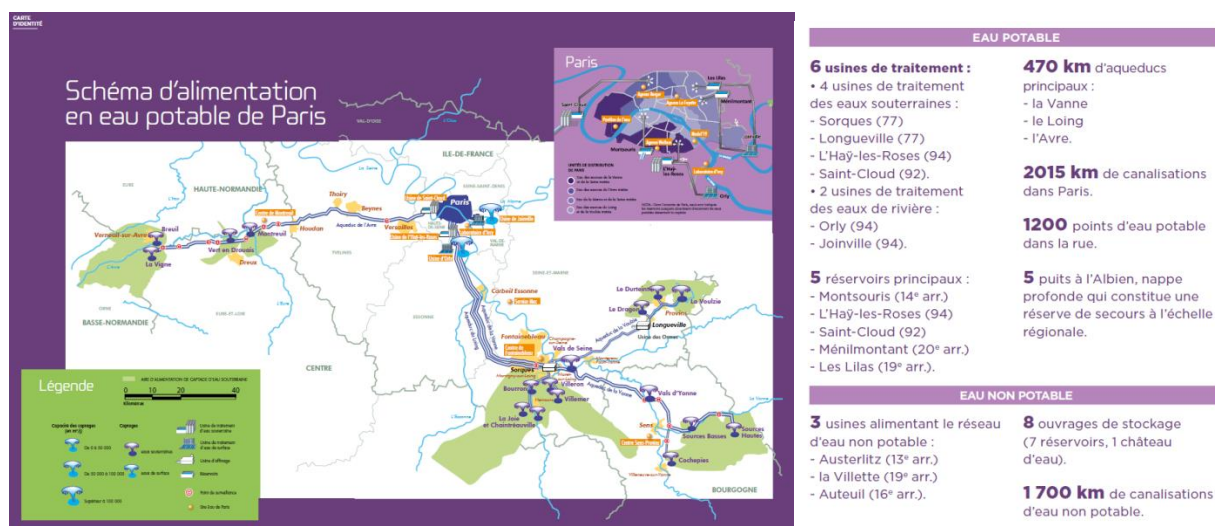
Chantier de remplacement de conduites, siphon de l'Yonne, aqueduc de la Vanne (89) ©EaudeParis - Aqueduc de la Vanne ©Targat

ANNEXES

Carte d'identité d'Eau de Paris

Eau de Paris est la plus importante entreprise publique de l'eau en France. Ses missions : prélever, traiter et distribuer en continu et en toute circonstance de l'eau potable à plus de 3 millions d'usagers. Eau de Paris incarne un modèle de gestion publique fondé sur un principe simple : l'eau, bien commun de l'humanité, doit être gérée de manière responsable et solidaire, selon des critères sociaux, environnementaux, techniques et économiques de long terme et avec le souci constant de la qualité, la sécurité, le coût et les générations futures. Acteur du développement durable, elle accompagne la transition écologique du territoire métropolitain.

- Pour assurer la **sécurité de l'approvisionnement** en eau de la Capitale, Eau de Paris dispose d'un atout majeur : une diversité de sources d'alimentation héritées du 19^e siècle. L'eau distribuée à Paris provient à parts égales d'**eaux de rivière** (la Marne et la Seine) et d'**eaux souterraines** (102 points de captage repartis sur 5 régions, 10 départements et 154 communes), acheminées par des aqueducs centenaires.
- En octobre 2015 le Conseil de Paris a voté le **schéma directeur d'eau non potable** de la capitale, **héritage des travaux hydrauliques entrepris au 19^e siècle par le baron Haussmann et son ingénieur Eugène Belgrand**. L'entreprise publique s'attache désormais à développer les usages urbains et industriels de l'eau non potable.
- Gestionnaire d'un **patrimoine exceptionnel**, Eau de Paris veille à l'entretenir et à assurer sa performance tout en limitant son impact sur l'environnement. Le Programme pluriannuel d'investissement dont s'est dotée l'entreprise publique pour la période 2015-2020 prévoit à ce titre **450 M€** pour les 6 prochaines années, sur l'ensemble du patrimoine du service public de l'eau, notamment les ouvrages historiques, plus que centenaires.



PARIS ACTION CLIMAT

CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIALE POUR LE CLIMAT

Face au défi majeur du dérèglement climatique, la Ville de Paris et le partenaire s'accordent sur la nécessaire participation à l'effort commun de réduction de l'empreinte carbone du territoire parisien et d'adaptation aux aléas climatiques à venir et ce dans le cadre des objectifs du Plan Climat Énergie de Paris.

ETAPE 1
J'ADHÈRE

ETAPE 2
JE M'ENGAGE

ETAPE 3
JE RÉALISE



- Régie municipale en charge du service public de l'eau à Paris
- 925 salariés
- 3 millions de consommateurs
- 478 000 m³ d'eau potable consommés par jour à Paris
- 220 000 m³ d'eau non potable produits par jour à Paris



Eau de Paris s'engage dans la transition énergétique, en phase avec le projet municipal consistant à faire de Paris une métropole pionnière en matière d'énergie.

Fidèle à sa tradition d'innovation depuis le 19^e siècle, elle recherche l'efficacité énergétique tant dans ses process industriels que dans la gestion de ses bâtiments et de ses véhicules; elle met aussi en œuvre de nouvelles techniques de production d'énergie renouvelable à partir de l'eau (géothermie, climatisation grâce au réseau d'eau non potable, etc.).



LES ENGAGEMENTS D'EAU DE PARIS

En signant la présente charte, Eau de Paris, conscient de l'impact des activités économiques sur les enjeux climatiques, devient acteur du Plan Climat Énergie de Paris. Suivant les moyens dont il dispose, il définit son niveau d'engagement à la signature de la charte en cochant l'une des cases suivantes.

À l'occasion du bilan annuel de ses engagements, le partenaire pourra passer à l'étape suivante en amendant le présent document.

Cette charte se décline en 3 étapes.

Le partenaire s'engage à atteindre l'étape 3 à l'horizon:



2015



2016



2018



ETAPE 1 J'ADHÈRE

En signant la charte, le partenaire devient acteur du **Plan Climat Énergie de Paris**.

Il s'inscrit dans les objectifs généraux à 2020 de lutte contre le dérèglement climatique au côté de la Ville de Paris et participe à l'adaptation du territoire parisien aux aléas climatiques. Il assure sur son domaine de compétence et en fonction des moyens dont il dispose la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone de Paris.

En adhérant à la présente charte, le partenaire :

- ✓ Prend conscience des enjeux climatiques et de son rôle dans la maîtrise des consommations énergétiques, la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'adaptation nécessaire de Paris au futur contexte climatique
- ✓ Diffuse en interne et auprès de ses partenaires (clients, fournisseurs) les engagements et mesures du Plan Climat de Paris
- ✓ Implique son personnel dans la démarche
- ✓ Nomme un référent « Paris Action Climat »
- ✓ Participe aux travaux du club des partenaires et rend compte de son avancement
- ✓ Met en place des séances de formation/sensibilisation de son personnel



En s'engageant, le partenaire intègre la contrainte climatique dans son activité. Il définit les objectifs qu'il portera à l'horizon 2020.

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

En signant, le partenaire :

- ✓ Établit une évaluation énergétique et carbone de son activité
- ✓ Fixe des objectifs audacieux l'horizon 2020
- ✓ Se dote des outils de quantification des économies

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le partenaire s'engage à développer des actions sur les domaines de :

- ✓ PROCÉDÉ INDUSTRIEL
- ✓ RECHERCHE / INNOVATION : EAU ET ÉNERGIE
- ✓ BATIMENTS
- ✓ DÉPLACEMENTS
- ✓ CONSOMMATION RESPONSABLE
- ✓ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- ✓ MOBILISATION

ETAPE 2 JE M'ENGAGE



Afin de rendre opérationnel l'engagement du partenaire, il met en œuvre au travers d'un plan d'actions les moyens garantissant l'atteinte des objectifs à 2020 qu'il s'est fixé à l'étape 2.

ETAPE 3 JE RÉALISE

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

Pour atteindre ses objectifs, le partenaire :

- ✓ Met en œuvre des actions garantissant à terme l'atteinte des objectifs fixés à l'étape 2
- ✓ Réalise et communique un bilan annuel de ses engagements dans le cadre du club des partenaires

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Pour atteindre ses objectifs, le partenaire déclinera plus spécifiquement son action sur :

1. PROCÉDÉ INDUSTRIEL

- ✓ Amélioration de l'impact climat-énergie de la production et de la distribution de l'eau
- ✓ Évolution des équipements

2. RECHERCHE / INNOVATION : EAU et ENERGIE

- ✓ Climatisation à l'eau non potable
- ✓ Géothermie

3. BÂTIMENTS

- ✓ Éco-conception
- ✓ Rénovation énergétique lors de travaux sur les bâtiments tertiaires
- ✓ Production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques)
- ✓ Chauffage et climatisation
- ✓ Végétalisation comme facteur d'isolation thermique
- ✓ Suivi des consommations

4. DÉPLACEMENTS

- ✓ Déplacements professionnels
- ✓ Déplacements domicile-travail
- ✓ Sensibilisation
- ✓ Transformation de la flotte de véhicules

5. CONSOMMATION RESPONSABLE

- ✓ Électricité verte
- ✓ Réduction, valorisation et tri des déchets
- ✓ Achats responsables
- ✓ Alimentation durable
- ✓ Gestion environnementale des projets de travaux
- ✓ Dématérialisation

6. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- ✓ Protection contre les crues centennales

7. MOBILISATION

- ✓ Mobilisation du personnel
- ✓ Mobilisation des usagers de l'eau





LES ENGAGEMENTS POUR PARIS

25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre

25 % de réduction des consommations énergétiques

25 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique

S'adapter aux évolutions du climat



LES ENGAGEMENTS D'EAU DE PARIS

2014

ETAPE 1: J'ADHÈRE

Le partenaire prend part à la démarche lancée par la Ville de Paris, il devient **ACTEUR DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS**. Il garantit la tenue des objectifs tels que décrits dans la présente charte.

2015

ETAPE 2: JE M'ENGAGE

Le partenaire s'engage sur les objectifs suivants: (Date de référence: 2004)

- 15% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020

- 12% de consommation d'énergie d'ici 2020

95% d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie en 2020

Contribution à la réduction des émissions de GES du territoire: 4 500 tonnes équivalent CO2 d'émissions évitées par la production d'énergie renouvelable d'ici 2020

2015

ETAPE 3: JE RÉALISE

Le partenaire met chaque année les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de 2020 et rend compte du **BILAN DES ÉCONOMIES RÉALISÉES DANS L'ANNÉE** et depuis l'adoption de la charte au club des partenaires.

Charte d'engagement partenariale pour le climat entre:

Le Maire de Paris

Anne HIDALGO

et

Pour Eau de Paris

Fait à Paris le 6/11/15